

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 42 (1916)  
**Heft:** 6

## Vereinsnachrichten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

indépendantes soit le seul pratique. C'est alors que le moteur à benzine reprend tous ses droits, sauf peut-être dans des cas spéciaux du genre de celui que je citais plus haut.

Les anciens moteurs consommaient trop de benzine et faisaient trop de bruit; en outre ils étaient capricieux et leur fonctionnement incertain. Maintenant ils sont arrivés à un point de perfection tel, ceux des maisons sérieuses, naturellement, qu'on peut les employer sans crainte d'ennuis, même pour un service aussi irrégulier que celui de la voirie; leur fonctionnement est sûr et suffisamment silencieux pour qu'on puisse les utiliser de nuit. Outre la diminution de la main-d'œuvre, un très grand avantage de la traction mécanique sur la traction animalière, c'est que le matériel est beaucoup plus vite prêt. En quelques minutes une machine, actionnée par un moteur, peut partir à une vitesse de 10 à 20 km/h., tandis que le cheval ne peut guère être prêt en moins d'une demi-heure, s'il est disponible à l'écurie, et il ne fait que 4 à 5 km/h. Enfin, on peut beaucoup plus facilement travailler de nuit avec le matériel à traction mécanique qu'avec les chevaux.

Il ne me sera pas possible de vous démontrer par des essais tout ce que je viens de vous exposer sur les avantages et désavantages des différents genres de moteurs, mais j'espère que ce que nous pourrons vous montrer vous engagera à accepter l'invitation que j'ai déjà eu l'honneur de vous faire au début de cette communication.

### Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

#### *Procès-verbal*

*de l'Assemblée des délégués du 12 février 1916, à Zurich.*

#### ORDRE DU JOUR:

- 1<sup>o</sup> Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 28 août 1915, à Lucerne ;
- 2<sup>o</sup> Budget pour l'année 1916 ;
- 3<sup>o</sup> Rapport du Président sur les eaux souterraines et la nouvelle législation sur les forces hydrauliques ;
- 4<sup>o</sup> Propositions de la section vaudoise relative à la révision des statuts ;
- 5<sup>o</sup> Divers.

#### *Liste de présence.*

- Comité central*: MM. H. Peter, président, O. Pfleghard, A. Witmer-Karrer et le secrétaire A. Trautweiler. MM. V. Wenner et W. Kummer sont excusés.
- Section d'Argovie : E. Bolleter, H.-v. Albertini.
- Section de Bâle : C. Becker, H.-E. Gruner, R. Grüninger, F. Stehlin, R. Suter.
- Section de Berne : H. Eggenberger, W. Frey, E. Kästli, W. Schaffter, R. Greuter, F. Hunziker, W. Keller, C. Perret, E. Rybi.
- Section de Fribourg : F. Broillet, L. Hertling.
- Section de Genève : J. Boissonnas, E. Falio, F. Fulpius, E. Imer-Schneider.
- Section de Neuchâtel : A. Hotz, E. Prince.
- Section de Schaffhouse : J. Stamm, O. Vogler.
- Section de Soleure : E. Schlatter, L. Fein.
- Section de St-Gall: W. Häggenbäler, H. Sommer, A. Sonderer, A. Ziegler.
- Section de Thurgovie : J. Baumgartner.
- Section du Tessin : A. Schrafel.
- Section Vaudoise : C. Butticaz, J. Chappuis, H. Demierre, H. Develey, L. Flesch, M. Pelet, H. Verrey, L. Villard.

Section de Waldstätte : F. Bossardt, M. Messer, E. Moeri, E. Vogt, W. Winkler.

Section de Winterthour : E. Fritsch, H. Hug, L. Völki.

Section de Zurich : A. Arter, M. Guyer, G. Corrodi, Th. Oberländer, G. Schindler, E. Wipf, R. Zollinger, A. Bachem, J. Henrici, A. Huguenin, A. Jegher, C. Jegher, H. Keller, P. Lincke, A. Moser, H. Mousson, A. Rohn, H. Studer, W. Zuppinger.

Les sections des Grisons et de la Chaux-de-Fonds se sont excusées de ne pas envoyer de délégués.

Le président, M. H. Peter, ouvre la séance à 2 1/4 heures et salue l'assemblée. La délégation vaudoise désire que l'objet N° 4 de l'ordre du jour soit traité avant le N° 3. Pas d'objection.

1<sup>o</sup> Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 28 août 1915 est adopté.

2<sup>o</sup> *Budget pour 1916.* — Le secrétaire, en l'absence du caissier, rapporte sur le projet de budget qui est imprimé, et il commente les postes qui diffèrent notablement par rapport au budget précédent. A propos du budget de la « Maison bourgeoise », il y a lieu de compléter le projet imprimé en ce sens que la publication des deux volumes Zoug-Glaris et Berne est prévue comme l'année précédente, aux recettes et aux dépenses, bien que leur apparition en 1916 soit peu probable. Le budget de la « Maison bourgeoise » balance par Fr. 10 550 aux recettes et aux dépenses.

Le budget général boucle par Fr. 25 823,50 aux recettes et Fr. 24 560 aux dépenses, ce qui laisserait un solde actif de Fr. 1 263,50. Aucune modification importante n'est prévue par rapport au budget de l'année précédente. Cela sous la réserve que la réorganisation du Comité central proposée par la section vaudoise n'entraînera aucune nouvelle charge pour la Société. La prévision de nouvelles dépenses au budget ne se justifierait pas d'ailleurs, en raison de la déclaration de la section vaudoise que toutes les sections devraient prendre leur part des charges de l'administration générale. Le rapporteur suppose que cette déclaration vise aussi les charges financières éventuelles.

Le président observe que le Comité central doit renouveler, à propos du budget de la « Maison bourgeoise », l'expression de son inquiétude dont il a déjà fait part à la dernière assemblée des délégués. Les prestations effectuées par l'entreprise de la « Maison bourgeoise » ne répondent ni au programme adopté, ni aux promesses qui ont été faites à la Confédération lors de l'octroi d'une subvention. Le Comité central ne voudrait pas assumer seul la responsabilité de cette situation et désire que l'assemblée en prenne note.

M. Stehlin, membre de la Commission de la « Maison bourgeoise », appuie sur les difficultés qui ont entravé la marche de l'entreprise et dont les principales sont nées de la guerre. Un travail considérable n'en a pas moins été fourni et des matériaux d'une valeur durable ont été rassemblés. On s'est mis en quête d'un autre éditeur, mais vainement. Le Conseil fédéral tiendra compte de ces difficultés. Après avoir entendu MM. Eggenberger et Suter au sujet du budget de la « Maison bourgeoise », l'assemblée l'adopte, avec les modifications préconisées par le rapporteur. Sont aussi adoptés les budgets du « Service de placement » et de la « Fondation Geiser ».

A propos du budget général, M. Zollinger propose de renoncer, par mesure d'économie, à la publication de la liste des membres pour 1916.

Le secrétaire répond qu'en tout état de cause les adresses des membres doivent être imprimées pour les besoins du Secrétariat et que ce travail est déjà en voie d'exécution.

Prennent encore la parole MM. Vogt, Eggenberger, Suter et Guyer, puis l'assemblée décide que la liste sera imprimée et ne contiendra pas d'annonces.

Le budget général est alors adopté à l'unanimité.

(A suivre)